



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021, à 15 heures

*Président* : M. Kelapile..... (Botswana)

### Sommaire

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau (*suite*)

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Point 3 de l'ordre du jour : Programme de travail de base du Conseil

Point 17 de l'ordre du jour : Organisations non gouvernementales

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

h) Information géospatiale

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org))

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau (suite)**

1. **Le Président** rappelle que l'élection à la vice-présidence du Conseil économique et social pour sa session de 2022 devait se tenir en juillet 2021 mais a été reportée. Il a été informé que le Groupe des États d'Europe orientale avait approuvé la candidature de M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie).

2. *M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie) est élue Vice-Présidente par acclamation.*

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)**

3. **Le Président**, informant le Conseil de l'accord auquel sont parvenus les membres du Bureau en ce qui concerne la répartition des responsabilités pour la session 2022, indique qu'il présidera lui-même le débat de haut niveau, le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, le forum sur le suivi du financement du développement, la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale ainsi que toute autre réunion conjointe ou réunion spéciale qui pourrait être organisée. La personne qui sera élue à la vice-présidence parmi les représentants des États d'Asie et du Pacifique dirigera le débat consacré aux questions de coordination. M. Salovaara (Finlande), Vice-Président, présidera le débat consacré aux activités opérationnelles de développement. M. Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie), Vice-Président, sera chargé du débat consacré aux affaires humanitaires. M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie), Vice-Présidente, présidera les réunions de gestion, y compris les élections pour pourvoir les postes vacants dans les organes subsidiaires et les organes connexes du Conseil.

4. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 3 de l'ordre du jour : Programme de travail de base du Conseil**

5. **Le Président** indique que le Conseil, à sa première réunion plénière, a adopté la résolution 2022/1, dans laquelle il approuve l'organisation des travaux de sa session de 2022. Au moment de l'adoption de cette résolution, il était indiqué dans la liste provisoire des jours fériés au Siège de l'Organisation en 2022 que l'Eïd al-Adha serait célébré le 11 juillet. Or, selon la version finale de cette liste, il sera célébré le 8 juillet. Le Président croit comprendre que le Conseil voudra bien modifier les dates du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour le tenir du 5 au 7 et

du 11 au 15 juillet 2022, plutôt que du 5 au 8 et du 12 au 15 du même mois.

6. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 17 de l'ordre du jour : Organisations non gouvernementales [E/2022/32 (Part I)]**

7. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur les projets de décision figurant au chapitre I du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2021 [E/2022/32 (Part I)].

*Projet de décision I : Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement, demandes de changement de nom et rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales*

*Projet de décision II : Retrait du statut consultatif de neuf organisations non gouvernementales*

*Projet de décision III : Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil économique et social*

*Projet de décision IV : Réadmission au statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil*

*Projet de résolution V : Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales, en application de la résolution 2008/4 du Conseil économique et social*

*Projet de décision VI : Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2022 du Comité chargé des organisations non gouvernementales*

*Projet de décision VII : Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2021*

8. Les projets de décision I, II, III, IV, V, VI et VII sont adoptés.

9. **M. Hill** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation, qui est un membre de longue date du Comité chargé des organisations non gouvernementales, a à cœur de remplir son rôle au Comité afin de protéger l'espace civique à l'Organisation. Le Comité doit agir avec cohérence et veiller à la clarté et à la transparence des procédures relatives à la participation et au retrait des organisations de la société civile. Il est donc regrettable que le Comité ait révoqué l'accréditation de

certaines organisations non gouvernementales sans fournir de preuves à l'appui des affirmations selon lesquelles elles se seraient livrées à des activités justifiant une telle mesure, comme prévu aux paragraphes 55 à 57 de la résolution 1996/31 du Conseil. Il est également inquiétant de constater que certains membres du Comité politisent la procédure d'adhésion des organisations non gouvernementales en utilisant abusivement la procédure d'approbation tacite.

10. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a compliqué la participation des organisations de la société civile aux activités de l'ONU, notamment parce que le nombre de demandes d'adhésion en attente a augmenté en raison des réunions du Comité qui ont été reportées en 2020 et 2021. Les États-Unis restent déterminés à faire progresser les travaux du Comité, qui doivent être ouverts, transparents et accessibles à la société civile. Étant donné que le statut consultatif n'a jamais été aussi vital pour les organisations de la société civile du monde entier, les États membres doivent s'efforcer d'améliorer l'accès aux travaux du Comité et de l'ONU.

#### **Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement**

##### **h) Information géospatiale (E/2022/46)**

*Projet de décision : Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et dates de sa douzième session*

11. Le Président indique que le projet de décision figure au chapitre I du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session (E/2022/46). Il croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet de décision.

12. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 20.*